REPUBLIQUE FRANCAISE / LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE / REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR – DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

| | | | |
|---|---|---|---|
| | **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT**<br>**Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT**<br>**Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 –**<br>**Courriel : mairie-sault-84@orange.fr**<br>N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3<br>Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de MONTEUX<br>Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z | | |
| | **Procès- verbal du conseil municipal**<br>**Séance lundi 21 février 2023 à 18h15** | | |
| EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15 | PRESENTS | ABSENTS EXCUSES | DATE DE LA CONVOCATION |
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 | 13 | 2 | 16/02/2023 |

**Présents** : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, Estelle FAGOT.

**Absent (s) excusé (s)** : Eolia WHEYHAUPT-THIEBAUT, Angélique PASCAL
**Ayant donné pouvoir** : Eolia WHEYHAUPT-THIEBAUT à Dominique ROUX-BARBAUD, Angélique PASCAL à Bruno GIRE.

**Secrétaire de séance** :

L'an deux mille vingt trois, 21 février à 18h15, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni en mairie de Sault.

Le **QUORUM** étant atteint, et, le nombre total de conseillers présents à l'ouverture de séance et en cours de séance étant demeuré supérieur à la moitié des conseillers en exercice, le CONSEIL a pu délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales (présence de la majorité des membres en exercice) : **QUORUM SUPERIEUR à 7** (au moins 7 - art. L2121-17 du CGCT), existant pour tous les points mis à discussion au cours de la séance : Le nombre de conseillers en exercice présents (sans tenir compte des pouvoirs) est supérieur au nombre de conseillers en exercice divisé par deux et arrondi à l'entier inférieur (14 /2 = 7).
Conseillers s'étant retirés en cours de séance = 0 et Conseillers ayant rejoint l'assemblée en cours de séance :
Après ouverture de la séance et appel nominal, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du Maire a procédé, en conformité de l'article L2121.15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Magali MALAVARD
Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret afin de prendre en compte le vote de la conseillère présente en visioconférence : oui à l'unanimité.
Sous la présidence du Maire la séance a été déclarée ouverte.

**Compte-rendu de la séance précédente en date du 30/01/2023**

Magali MALAVARD souhaite ajouter une phrase relative à la DSP Camping énoncée au dernier conseil par le maire : *Mme GISBERT a envoyé aux résidents permanents une copie intégrale du mémoire de son avocat dont la teneur peut porter préjudice à l'image de la*

*collectivité, en enfreignant également les règles de non-communication aux administrés d'un dossier en cours et non clôturé.*

**Adopté à l'unanimité avec la modification ci-dessus.**

## Délibérations :

Opération n°34 *Réhabilitation de l'ancien collège devenu Le M![lieu]* : avenant n°1 au marché de travaux n° 2022-015 – lot 1 Entreprise SEGU.

Rapporteur : Claude LABRO

Le maire explique qu'il est nécessaire de prévoir un avenant n°1 au lot 1 GROS OEUVRE, attribué à l'entreprise SEGU : il concerne l'élargissement de l'ouverture N°24 (Livraison cuisine dans la cour Nord) et le rebouchage de la niche dans la cuisine côté cantine.

Le devis est d'un montant de 840.00 € H.T,

Un marché de travaux a été conclu entre la SPL 84, mandatée par la commune en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée et l'entreprise SEGU : Marché N° 2022.015 Lot 01 Gros Œuvre.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les modifications intervenues à la demande du maître d'ouvrage et aléas et imprévus dans le cadre de la réalisation des travaux prévus au marché de base.

Compte tenu des éléments ci-dessus le nouveau montant du marché est de :

| | |
|---|---|
| Marché de base € H.T | 299 787,78 |
| Avenant N° 01 € H.T | 840,00 |
| Nouveau montant du marché € H.T | 300 627,78 |
| TVA 20 % | 60 125,56 |
| Nouveau montant du marché € TTC | 360 753,34 |

Cet avenant représente une variation de 0,28 % par rapport au montant initial du marché.

Cet avenant ne modifie pas le coût de l'opération (phases 2 et 3) présenté lors du conseil municipal du 29 septembre 2022. La dépense supplémentaire sera prise sur le poste aléas de chantier d'un montant prévisionnel de 77 287 euros

Le maire présente à nouveau le plan de financement entériné au conseil municipal du 20 septembre 2022 qui fait apparaître le poste aléas de chantier de 77 287 euros.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Opération n°34 – *Réhabilitation de l'ancien collège devenu Le M![lieu]* : avenant n°1 au marché de travaux n° 2022-017 – lot 3 Entreprise FERNANDEZ

Rapporteur : Claude LABRO

Le maire explique qu'il est nécessaire de prévoir un avenant n°1 au lot 3 CLOISON FAUX-PLAFOND - PEINTURE NETTOYAGE, attribué à l'entreprise FERNANDEZ :

Le devis d'un montant de 2 700.00 € H.T est relatif à la pose de plaque de plâtre (BA 13) collé sur les murs des salles Arts Graphique, Cantine et plateau 2.

Un marché de travaux a été conclu entre la SPL 84, mandatée par la commune en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée et l'entreprise FERNANDEZ : MA N° 2022.017 Lot 03 CLOISON FAUX-PLAFOND - PEINTURE NETTOYAGE.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les modifications intervenues à la demande du maître d'ouvrage et aléas et imprévus dans le cadre de la réalisation des travaux prévus au marché de base.

Compte tenu des éléments ci-dessus le nouveau montant du marché est de :

| | |
|---|---|
| Marché de base € H.T | 299 206,00 |
| Avenant N° 01 € H.T | 2 700,00 |
| Nouveau montant du marché € H.T | 301 906,00 |
| TVA 20 % | 60 381,20 |
| Nouveau montant du marché € TTC | 362 287,20 |

Cet avenant représente une variation de 0,90 % par rapport au montant initial du marché et ne modifie pas le coût de l'opération (phases 2 et 3) présenté lors du conseil municipal du 29 septembre 2022.La dépense supplémentaire sera prise sur le poste aléas de chantier d'un montant prévisionnel de 77 287 euros.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le maire propose que le conseil municipal visite le chantier prochainement. Date proposée ultérieurement.

L'entreprise SEGU doit interrompre le chantier pour des raisons majeures, le lot 1 est presque fini.

L'entreprise CARBONNET reprendrait le lot 2, c'est à l'étude avec la SPL84.
Christian ROUCHET demande si l'entreprise CARBONNET aura les mêmes exigences financières ?
Le maire pense que oui mais il faut attendre le retour de la SPL84.

Opération n° 37 : « *la route des lavoirs saltésiens* » - marché de travaux : attribution des 5 lots :
Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON
Jean-Pierre RANCHON rappelle l'objet de la consultation des entreprises :
Opération de travaux pour la rénovation de 5 lavoirs sur la commune de Sault, intitulée « La route des lavoirs Saltésiens ». L'opération comprend 5 lots. Analyse des offres :
1 offre recevable et conforme dans les délais pour le lot 02 - Charpente
Le marché est déclaré infructueux sur les lots 01, 03, 04 et 05.
La commune de Sault a fait le choix d'une consultation sans publicité et mise en concurrence pour trouver les candidats. Entre 2 et 3 artisans/entreprises ont été consultées pour répondre à chaque lot.
Il est proposé au conseil municipal d'attribuer :
Le lot 1 à l'entreprise VIVIAN & CIE avec un devis à 140000 euros HT soit 168000 euros TTC
Le lot 2 à l'entreprise D&B AMENAGEMENT avec un devis à 69858.22 euros HT soit 83829.86 euros TTC
Le lot 3 à l'entreprise LAURENT TP avec une devis à 7250 euros HT soit 8700 euros TTC
Le lot 4 à l'entreprise AUREL PAYSAGES avec un devis à 4640 euros HT soit 5568 euros TTC
Le lot 5 à l'entreprise PLEINBOIS avec un devis à 14954 HT soit 17944.8 euros TTC
RECAPITULATIF DES 5 LOTS = 236 702.22 euros HT soit 377 331.86 euros TTC
VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Opération n° 120 : *Accessibilité* : rénovation et mise en conformité accessibilité PMR des sanitaires publics existants et création de deux sanitaires publics PMR en centre-bourg : marché de travaux : attribution des 6 lots
Rapporteur : Claude LABRO
Le maire rappelle l'objet de la consultation des entreprises :
Opération de travaux pour la création et la rénovation de sanitaires publics
Cette opération de travaux est divisée en 6 lots.
1 offre recevable et conforme dans les délais pour le lot 06
Le marché est déclaré infructueux sur les lots 01, 02, 03, 04 et 05.
La commune de Sault fait le choix d'une consultation sans publicité et mise en concurrence pour trouver les candidats. Entre 2 et 3 artisans/entreprises ont été consultées pour répondre à chaque lot infructueux.
Il est proposé au conseil municipal d'attribuer :
Le lot 1 à l'entreprise Mathieu CARBONNET avec un devis à 29255 euros HT soit 35106 euros TTC
Le lot 2 à l'entreprise SRMV (Société Routière du Mont Ventoux) avec un devis à 123967 euros HT, soit 148760.4 euros TTC
Le lot 3 à l'entreprise SRMV (Société Routière du Mont Ventoux) avec un devis à 12273 euros HT soit 14727.6 euros TTC
Le lot 4 à l'entreprise SRMV (Société Routière du Mont Ventoux) avec un devis à 6983 euros HT soit 8379.6 euros TTC
Le lot 5 à l'entreprise SRMV (Société Routière du Mont Ventoux) avec un devis à 23363.6 euros HT soit 28036.32 euros TTC
Le lot 6 à l'entreprise AUREL PAYSAGES avec un devis à 3525 euros HT soit 4230 euros TTC
RECAPITULATIF DES 6 LOTS = 199 366.6 euros HT soit 239 239.92 euros TTC
Christian ROUCHET demande pourquoi le prix est si élevé pour les 2 cabines ? réponse du Maire : forte augmentation des matériaux et obligation par l'ABF de Corten à l'extérieur des cabines ;
Christian ROUCHET demande si on ne peut pas faire un local technique en lieu et place des sanitaires actuels place des aires ?
Non car on démolit les toilettes publiques de l'église prochainement et les deux cabines ne suffiraient pas sur la commune.
Bruno GIRE demande quel type de toilettes est prévu place des marronniers ?
Une seule cabine PMR est prévue sans urinoir et sans corten
Il y aura un délai de livraison en septembre 2023 pour les deux cabines.
Au niveau du stationnement, sont prévues une place PMR, une place réservée pour le médecin, une place réservée pour le pharmacien et les 4 places pour le garage KOP ;
VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Opération n° 120 *Accessibilité* : rénovation et mise en conformité accessibilité PMR des sanitaires publics existants et création de deux sanitaires publics PMR en centre-bourg : demande de subvention au titre de la DSIL 2023 :

La commune a missionné en 2021 Madame Sophie FOUGERAT, Architecte DE-HMONP, pour nous accompagner dans la mise en œuvre de cette opération.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 220 467.16 euros HT soit 264 560.59 €

| NATURE DES DEPENSES | MONTANTS HT |
|---|---|
| Honoraires Maitrise d'Œuvre | 15 000,00 |
| Mission SPS | 1 800,00 |
| Etudes amiante | 990,00 |
| ENEDIS - Demande de raccordement | 3 310,56 |
| LOT 1 - Démolition Gros œuvre Cloison | 29 255,00 |
| LOT 2 - VRD | 123 967,00 |
| LOT 3 - Plomberie | 12 273,00 |
| LOT 4 - Electricité | 6 983,00 |
| LOT 5 - Menuiserie Serrurerie | 23 363,60 |
| LOT 6 - Paysage | 3 525,00 |
| **TOTAL HT** | **220 467,16** |

La commune a lancé la consultation des entreprises le 9 décembre 2022. Nous sommes actuellement en phase de négociation. Il est prévu un démarrage des travaux pour le 3 avril 2023.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 qui viendrait compléter le financement déjà obtenu avec la région au titre de nos communes d'abord.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

| Financeurs | Montant HT | Taux de participation |
|---|---|---|
| ETAT : DSIL 2023 | 92 564,01 | 42 % |
| REGION SUD – Nos communes d'abord | 61 763,00 | 28 % |
| AUTOFINANCEMENT | 66 140,15 | 30 % |
| TOTAL HT | 220 467,16 | 100 % |

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Opération 126 : *Rénovation énergétique de certains bâtiments communaux de Sault* : demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Les travaux de rénovation énergétique sur lesquels nous sollicitons ces subventions émergent d'une étude thermique menée par le bureau d'études SEE (Sud Etudes Engineering) pour le groupe scolaire et par la ALTE (Agence Locale de la Transition Energétique) pour l'Hôtel de ville.

Ils prévoient le remplacement des chaudières fioul du groupe scolaire par des Pompes à Chaleur et le remplacement des menuiseries simple vitrage du groupe scolaire, de l'hôtel de ville et de la maison Guende.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 200 654,03 euros HT soit 240 784,84 € TTC

| NATURE DES DEPENSES | MONTANTS HT |
|---|---|
| Assistance à Maitrise d'ouvrage | 5 992,00 |
| Géomètre (plans) | 4 000,00 |
| Installation Pompe à chaleur (remplacement chaudières fioul) | 89 430,00 |
| Remplacement menuiseries Groupe scolaire | 64 600,00 |
| Remplacement menuiseries Hôtel de ville | 7 832,03 |
| Remplacement menuiseries Maison Guende | 28 800,00 |
| **TOTAL HT** | **200 654,03** |

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

| Financeurs | Montant HT | Taux de participation |
|---|---|---|
| ETAT : DETR 2023 | 57 761.61 | 28.79 % |
| ETAT : FONDS VERT | 80 261,61 | 40.00 % |
| Contrat de Parc – transition énergétique bâtiments | 22 500.00 | 11.21% |
| AUTOFINANCEMENT | 40 130,81 | 20.00 % |
| **TOTAL HT** | **200 654,03** | **100 %** |

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 d'un montant de 57 761,61 euros

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Opération 126 : *Rénovation énergétique de certains bâtiments communaux de Sault* : demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Rapporteur : Claude LABRO

Il s'agit de la même opération que la délibération précédente,

L'Etat vient de lancer un large programme dédié à la transition écologique intitulé « Fonds vert ».

Nous souhaitons solliciter cette aide dans le cadre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Pour cela, nous devons justifier d'une réduction des consommations énergétiques de 30% et d'une diminution des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds vert d'un montant de 80 261,61 euros

Jean-Pierre RANCHON précise que le fonds vert permet de cumuler différentes aides.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Modification de l'appellation d'une partie du Chemin de l'aven Jean Nouveau en Chemin de Noyer.

Rapporteur : Claude LABRO

Le conseil municipal avait adopté en 2018, une délibération n°2018/088 de dénomination des voies et de numérotation des maisons : le Chemin de l'aven Jean Nouveau, créé par cette délibération, situé entre Saint Jean et Sarraud, n'est pas praticable sur l'ensemble de son tracé du début du chemin route de Sarraud à son extrémité route de Chapin.

Deux propriétaires d'habitations situées sur ce Chemin de l'aven Jean Nouveau ont souhaité une modification de l'appellation pour distinguer les deux accès : il est en effet impossible de se rendre d'un point à l'autre de ce chemin. Ce qui pose un problème d'accès à ces habitations et de « suivi » de la numérotation de la voie.

Il convient de modifier l'appellation d'une partie du Chemin de l'aven Jean Nouveau. Ce chemin pourrait donc être découpé en deux parties :

- Une première partie accessible par la route de Sarraud conservera l'appellation Chemin de l'Aven Jean-Nouveau (sur l'annexe : tracé identifié point A à C) et conservera la numérotation attribuée aux maisons situées sur ce tronçon.
- La seconde partie accessible par la route de Chapin change d'appellation et sera désormais le Chemin de Noyer (sur l'annexe : tracé identifié B à C). Une numérotation des maisons situées sur cette voie sera mise en place.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la modification d'appellation d'une partie du chemin de l'aven Jean Nouveau en Chemin de Noyer du tracé B à C identifié sur le plan en annexe.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Renouvellement de la présentation de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « *Agir pour vous* » dans le cadre d'octobre rose 2022.

Rapporteur : Claude LABRO

Le maire présente le plan de financement de Monsieur GENDRAU qui n'est pas assez précis et transparent sur les recettes et les dépenses.

Malgré le problème rencontré avec l'association, Le maire propose de faire un geste vis-à-vis de la campagne nationale OCTOBRE ROSE :

Les conseillers décident à l'unanimité de régler :

- la facture de la maison des producteurs de 100 euros

- un don de 175 euros au service de recherche de La Timone
- un don de 175 euros à Sainte Catherine à Avignon.

Ils décident donc à l'unanimité de ne rien verser à l'association « *Agir pour vous* » qui ne présente pas des comptes cohérents et exhaustifs.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Versement d'une aide financière au profit du fonds de concours du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) motif : action de soutien aux population victimes du séisme en Turquie et en Syrie

Rapporteur : Claude LABRO

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus début février, l'AMF (Association des Maires de France) soutient les actions humanitaires sur le territoire et relaie l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de cette crise humanitaire.

L'AMV, association des Maires de Vaucluse, lance également un appel à la solidarité pour venir en aide aux victimes et apporte son soutien à la collecte nationale par le versement d'une aide exceptionnelle de 3000 euros.

Le maire propose que la commune s'associe à l'élan national de solidarité en faveur des populations victimes des séismes en Turquie et en Syrie en soutenant les Organisations Non Gouvernementales présentes sur le terrain par le versement d'une aide financière exceptionnelle de 300 euros.

Le FACECO constitue l'outil unique de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des victimes. Ce fonds apportera les garanties que l'aide financière soient confiée à des agents de L'Etat experts dans l'aide humanitaire et utilisée avec pertinence.

Christian ROUCHET est sceptique

Le maire répond que l'on ne peut pas rester insensible à cette crise qui pourrait arriver à tous.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (Christian Rouchet, Estelle FAGOT, Angélique PASCAL, Bruno GIRE)

Convention de mise en œuvre de la télérelève par le SIAEPA (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement) de la région de Sault

Rapporteur : Claude LABRO

Le maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place une convention , entre la mairie, le SIAEPA. SUEZ Eau France et Dolce Ô Service, relative à la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit d'un bâtiment communal

En effet, dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le SIAEPA a confié à SUEZ Eau France la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance sur les communes de son territoire : Aurel, Ferrassières, Monieux, Saint Christol, Saint Trinit et Sault.

Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par « télé-relevé » est le suivant :

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

L'Hébergeur accepte l'implantation de ces équipements sur son bâtiment dans les conditions prévues aux présentes : Liste des ouvrages concernés par la présente convention :

- 4 concentrateurs
- 4 antennes de réception

Ce sont des petites antennes à poser sur des bâtiments publics :

1 sur la caserne des pompiers (bâtiment qui appartient au DEPARTEMENT)

1 sur le réservoir Haut service du Défends (bâtiment du SIAEPA)

1 à Verdolier (bâtiment communal)

1 station de pompage à Saint Jean (bâtiment du SIAEPA)

Le changement de compteur est à la charge de SUEZ

Bruno GIRE évoque par ailleurs une antenne d'ENEDIS sur le transformateur de la rue Grande.

Le maire répond qu'il va se renseigner.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Communications :**

- Alerte sur les demandes de subvention des associations :

Le maire souhaite interpeller les associations qui déposent des demandes avec une forte augmentation/année précédente comme celle du comité des fêtes qui demande 20 000 euros.
Le maire rappelle que l'argent public doit engendrer une retombée générale pour les saltésiens, il sera nécessaire de bien prévoir le coût des 5 manifestations de la convention qui lie le comité des fêtes à la commune.

- Commémoration du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : vendredi 24 février de 15h à 16h à Avignon.
- le recensement de la population est terminé : le maire remercie le travail important et conséquent des agents recenseurs.
- commission bibliothèque : présentation du programme 2023 par Martine SALVAGNO avec à nouveau des temps culturels et conviviaux au jardin GUENDE.
- Micro-folie : un médiateur de la micro-Folie est recruté à compter du 15 mars 2023, il s'agit de Merlin BARDIN.
- agenda : quelques dates à retenir :
- 28 février : formation pour les élus sur le thème des constructions bois à la COVE
- 14 mars : café convivial à Murs des communes forestières
- 21 mars : visite organisée par les communes forestières : « production de bois énergie à partir de produits forestiers »
- DSP Camping : le mémoire va nous parvenir prochainement précise le maire.
- PLU : réunion semaine dernière qui a bien avancé sur le PADD : la prochaine réunion devra définir le périmètre, puis passage au conseil municipal avec débat, ensuite passage aux personnes publiques.
- parc photovoltaïque : le permis de construire du projet Ventoux Production au niveau de la déchèterie a été accordé
- prochain conseil municipal : fin mars sur le budget.
- en mars, le défi Mont Ventoux (rando vélo)
- « Pâques en Provence » du 8 au 10 avril : circuit vélo le 9 avril à Brantes par la fédération de Vaucluse, circuit vélo les 8 et 10/04 par le vélo club de Saut.

L'OTI a proposé un point zéro pour de départ des courses de vélo à Sault : prochainement plaque sur le mur de l'OTI avec une inauguration officielle lors de la manifestation « Pâques en Provence ».

- réunion publique du programme PVD le jeudi 2 mars
- concours de pétanque des élus le 11 juin, organisé par le département.

**Informations**

Marcel MILLOT informe que le GOUPIL électrique est arrivé depuis une semaine, (très silencieux)
Les tags : le maire demande à Bruno GIRE s'il peut donner des conseils sur l'utilisation du produit au service technique.

**Questions diverses :**

Martine SALVAGNO informe qu'il reste quelques colis aux anciens qu'elle partage entre les conseillers municipaux

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10**

**Il sera validé lors du prochain conseil municipal et publié sur le site internet de la mairie sous un délai de 8 jours à compter de sa validation, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et à l'article L2121-15 du CGTC**

| Le Président de séance : | Secrétaire de séance : |
|---|---|
| Claude LABRO, Maire | Magali MALAVARD |

MAIRIE DE SAULT F-84390 (Vaucluse) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE